

CESER : **6 décembre 2021**
Intervention n° : **4**
Document : **Engagement face au dérèglement climatique**
Orateur : **Séverine Dudot**

Je m'exprime au nom des CCI

Avec la Breizh Cop, sous l'impulsion depuis 2017 du Conseil régional, la Bretagne s'est dotée d'une ambition collective d'adaptation aux enjeux climatiques tout en soutenant le développement des territoires et la réponse aux enjeux sociaux. Elle a aussi créé un cadre pour l'engagement des acteurs bretons. Basée sur le volontarisme de ces derniers, la Breizh Cop n'impose pas de normes ni d'obligations. Celles-ci sont portées par le SRADDET, qui liste 38 objectifs à valeur prescriptive.

L'exercice de concertation large et d'inscription des engagements portés par chacun des acteurs de la Breizh Cop débouche sur un nombre de projets important, près de 6 000.

Cette profusion, témoignant d'un intérêt et d'un investissement fort des acteurs bretons envers les défis climatiques, territoriaux et sociaux, introduit également une difficulté de lisibilité et de compréhension. Sans doute ces engagements ont-ils aussi été moins perceptibles pendant la crise du Covid.

Pour maintenir la mobilisation autour des enjeux des transitions et de la mise en œuvre des actions, de nouvelles dimensions pourraient leur être données, pour les rendre plus visibles aux acteurs bretons et à la population en général. Ainsi, des opérations de promotion ou de labellisation des réalisations ou des résultats obtenus rendraient visibles les efforts consentis et inciteraient à les renforcer. Chaque acteur serait ainsi plus motivé à s'inscrire dans cette dynamique.

Les entreprises bretonnes prendront toute leur part dans cette démarche. Pour autant, la recherche d'exemplarité par rapport à d'autres territoires peut les exposer, par anticipation des réglementations nationales ou européennes, à des distorsions de concurrence qui grèveraient la compétitivité des entreprises bretonnes par rapport à leurs concurrentes. N'oublions pas qu'elles sont déjà défavorisées par la périphéricité de notre région.

De même, les ambitions de réduction de l'empreinte carbone rencontrent des difficultés d'application car la mesure de celle-ci n'est pas normée pour toutes les activités économiques : les filières travaillent sur le cycle de vie des produits mais les modalités de diagnostic ne sont pas encore harmonisées. Pour progresser, il serait nécessaire de commencer par mettre en place des aides à l'évaluation et à la conduite du changement avec des objectifs réalistes.

Je vous remercie de votre attention.